

Hausse de la CSG

L'actualité de cette rentrée est marquée par le débat autour des mesures gouvernementales. L'une d'elle, la hausse de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) fait particulièrement débat.

Cet article exprime la vision de la FNAROPA (Fédération Nationale des AROPA) et de la CFR (la Confédération Française des Retraités qui regroupe 1,5 millions adhérents, soit environ 10 % des retraités français).

Un peu d'histoire : la CSG a été créée en 1991 par Michel ROCARD pour financer la protection sociale. Comme son nom l'indique, cette contribution est généralisée à l'ensemble des revenus des personnes qui résident en France.

Son taux a progressivement augmenté passant de 1,1 % en 1991, à 2,4 % en 1993, puis à 3,4 % en 1996 et à 7,5 % depuis 1998.

Aujourd'hui : Elle est prélevée sur les salaires et primes (au taux de 7,5 %), sur les pensions de retraite (au taux de 6,6 %), sur les allocations de chômage (au taux de 6,2 %), sur les revenus du patrimoine et des placements (au taux de 8,2 %).

Demain : la hausse annoncée sera de 1,7 point. Elle concernera la majorité des revenus et portera ainsi le taux de prélèvement à 9,2 % sur les salaires bruts, à 9,9 % sur les revenus du patrimoine et jusqu'à 8,3 % sur les retraites.

Selon une communication du Ministère de l'Economie et des Finances, cette hausse sera déductible du revenu imposable pour éviter quelques "couacs fiscaux" pour les plus modestes. En effet, sans cette déductibilité, le revenu fiscal de référence (RFR) aurait mécaniquement augmenté avec des conséquences identiques à celles engendrées par la suppression de la demi part supplémentaire pour les veufs et veuves (perte de prestations, assujettissement à l'impôt sur le revenu et perte de l'exonération de la taxe d'habitation...)

Pour les retraites, au 01/01/2018, la CSG se décomposera donc de la façon suivante : la CSG déductible passera de 4,2 à 5,9 % et la CSG non déductible restera sans changement au taux de 2,4 %.

Les résultats attendus : grâce à cette mesure, le gouvernement escompte redonner 7 milliard d'euros de pouvoir d'achat aux actifs. La CSG (100 milliards d'euros de recettes en 2017) est bien plus rentable que l'impôt sur le revenu (72 milliards). Avec 20 milliards d'euros supplémentaires, les recettes approcheront donc les 120 milliards chaque année.

Cette augmentation de la CSG ne fait bien sûr pas plaisir aux retraités, qui sont les grands perdants !

Mais tentons de la replacer dans le contexte actuel et de faire œuvre d'explication et de pédagogie. Il faut comprendre la réaction des retraités, toutefois, cette décision n'est pas une surprise, elle était clairement annoncée dans le programme du président nouvellement élu. Et pour une fois que des promesses sont tenues ...



Cette mesure s'inscrit dans un plan plus global de baisse du coût du travail (diminution du taux de l'Impôt sur les Sociétés et de réductions pérennes des cotisations sociales) pour faire diminuer le chômage, mal récurrent de notre pays. Sachant qu'un salarié contribue au financement des retraites (la répartition) à hauteur de 25 % de sa rémunération brute, une baisse de 10 % du nombre de chômeurs

(- 300.000) fait entrer dans "nos caisses de retraite" 1,5 milliards de recettes nouvelles !

Certains sont tentés de reprocher aux fédérations de retraités de ne pas rejoindre les syndicats pour manifester. Les fédérations ne sont pas invitées, on peut même dire qu'elles sont évitées (ne seraient-elles pas perçues comme des concurrentes ?).

Signer des pétitions, descendre dans la rue avec force slogans et banderoles est-il le moyen le plus efficace ? Doit-on contester "égoïstement" cette mesure qui doit faire baisser le coût du travail et améliorer le pouvoir d'achat de nos enfants et petits-enfants ?

Les fédérations de retraités qui composent la CFR ont une autre approche et trouvent plus efficace d'interpeler le président de la République, de faire une démarche auprès des commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat ou d'interpeler directement les parlementaires. Les députés et les sénateurs peuvent déposer ou soutenir des amendements pour faire évoluer les choses !

Plutôt qu'une opposition stérile, nous réaffirmons avec force notre demande de mesures compensatoires à cette hausse de la CSG et notre recherche d'une meilleure équité entre les actifs et les retraités.

Quelles mesures compensatoires demandons-nous ? :

- la suppression de la cotisation maladie de 1% sur les retraites complémentaires comme pour les revenus des actifs,
- la défiscalisation en tout ou partie des cotisations versées en complémentaire santé (les actifs bénéficient d'une prise en charge de 50 % de leur cotisation par l'employeur et le solde est déductible de leurs revenus),
- le relèvement du seuil d'exonération de 1200€. A 1200 € de retraite mensuelle, peut-on estimer que les retraités concernés peuvent être classés parmi les « riches ou les nantis » ?

Les actions menées par la CFR et soutenues par la FNAROPA (documents consultables sur le site internet de la FNAROPA) :

- un courrier a été adressé au Président de la République le 15 juin 2017 pour lui faire part de nos revendications et de nos demandes de mesures compensatoires ;
- un communiqué de presse « Les pouvoirs publics sont-ils sourds à la colère qui monte chez les retraités ? » a été expédié le 7 septembre ;
- le 07 septembre également, un courriel de présentation de la CFR a été adressé à l'ensemble des Députés composant l'Assemblée Nationale (424 députés, soit 73,50 % sont novices);
- le courrier de la CFR ayant été transmis par la présidence à M. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics afin qu'il y apporte une réponse, la CFR a confirmé le 08 septembre nos revendications au ministre ;
- une rencontre est prévue avec le conseiller du Premier Ministre chargé de la santé, de la protection sociale et des politiques sociales ;
- une réunion des Délégués de la CFR s'est tenue le 5 octobre afin de préparer les actions à conduire auprès des parlementaires dans chaque département.





Une ambition partagée

Une action est lancée par la CFR pour que les parlementaires puissent s'emparer de ces propositions et faire évoluer les projets lors des discussions budgétaires à venir.

Nous ne descendons pas dans la rue, nous ne faisons pas de bruit en tapant sur des casseroles mais nous n'en sommes pas moins actifs !

N'est-il pas préférable d'interpeler directement les décideurs ?

Philippe BARBIER
09/10/2017

